



## **ASSOCIATION DES SCLÉRODERMIQUES DE FRANCE**

Déclarée d'utilité publique par décret du 20/01.04 (Publié au JO du 27.01.04)  
Agrément de Santé par décret du 26.04.22 (Publié au JO du 28.04.2022)

Siège social : ASF – Christian DAMON – 136 rue des Mouises – 45130 BACCON  
Standard : (0,15cts/mn) 0820 620 615 - N° SIRET : 444 319 750 00048  
[www.association-sclerodermie.fr](http://www.association-sclerodermie.fr) – [info@association-sclerodermie.fr](mailto:info@association-sclerodermie.fr)

**APPEL A PROJET « CHERCHEUR »**

**DOSSIER DE REPONSE**

## Préambule

Le présent dossier doit fournir l'ensemble des éléments nécessaires à l'expertise scientifique et à la faisabilité de la recherche que vous souhaitez effectuer.

Les dossiers des projets présentés dans le cadre de l'appel à projets ne seront examinés que s'ils sont complets.

### **La soumission de dossiers sur les calcinoses est particulièrement encouragée**

Une équipe ne pourra présenter qu'un seul projet dans la cadre de l'Appel A projet 2025, toutes catégories confondues (chercheur, jeune chercheur « achat » et jeune chercheur « salariat »)

Lorsqu'une équipe a un projet en cours financé par l'ASF et non achevé (c'est-à-dire pas encore présenté au Conseil Scientifique de l'ASF), un nouveau dossier ne peut pas être présenté.

Un dossier présenté par un chercheur étranger ne sera examiné que s'il est proposé en étroite collaboration avec une équipe française.

Votre dossier de réponse complet doit comporter :

- I. Caractéristiques du projet recevable à l'appel d'offre
- II. Titre du projet - liste des investigateurs - organismes - résumé du projet (en français et en anglais)
- III. Le projet scientifique (peut être soumis en anglais ou en français mais avec une préférence pour l'anglais afin de faciliter l'expertise externe)
- IV. Les éléments de faisabilité
- V. Le plan de financement
- VI. Le CV de l'investigateur coordonnateur

Le dossier de réponse doit être soumis **en version électronique** (au format Word ou PDF) à l'adresse : [recherche@association-sclerodermie.fr](mailto:recherche@association-sclerodermie.fr)

**La date limite de réception est fixée au :  
Vendredi 31 janvier 2025 à 24h00**

Les projets soumis seront audités par deux experts nationaux ou internationaux selon la grille suivante : intérêt scientifique, méthodologie, faisabilité, bénéfique pour les malades, budget, chaque item étant noté de 0 à 4. (Mauvais = 0 ; Passable = 1 ; Bien = 2 ; Très bien = 3 ; Excellent = 4)

Au vu de ces rapports d'expertise, le Conseil Scientifique de l'ASF soumettra au bureau de celle-ci une hiérarchisation des projets en fonction de leur intérêt global pour les malades. Les experts sont choisis par le Conseil, leurs noms ne sont pas connus de l'équipe dont ils audient le projet.

Les noms

des chercheurs dont les projets ont été retenus pour financement par le bureau de l'ASF seront disponibles sur le site de l'ASF.

Après leurs publications, les projets financés seront également accessibles sur le site de l'ASF : <http://www.association-sclerodermie.fr>

et un résumé, rédigé par le bénéficiaire du financement, pourra être publié dans « sclérodémie magazine ».

## I : Caractéristiques du projet recevable à l'appel d'offre

- Recherche impliquant la personne humaine (RIPH, recherche organisée et pratiquée sur l'être humain en vue du développement des connaissances biologiques ou médicales):
  - Interventionnelle (Loi « Jardé » type 1)
  - Interventionnelle à risques et contraintes minimales (Loi « Jardé » type 2)
  - Non interventionnelle (Loi « Jardé » type 3)
- Recherche hors RIPH
  - Recherche sur données
  - Recherche en éducation
  - Collections biologiques
  - Enquêtes (qualité de vie, satisfaction,...)
  - Autres expérimentations en sciences humaines et sociales
- Recherche translationnelle (recherches ayant pour objectif d'accélérer l'application d'innovations scientifiques (outils diagnostiques, dispositifs biomédicaux ou thérapeutiques) issus de la recherche fondamentale pour une meilleure prise en charge du patient)
- Recherche fondamentale (travaux expérimentaux sur matériel biologique ou animal entrepris dans le but d'acquérir de nouvelles connaissances sans application ou utilisation immédiate)

## II : Titre du projet - liste des investigateurs - organismes - résumé du projet

Titre du projet :

### Investigateur coordonnateur

Nom et Prénom :  
Fonction : (PU-PH, PH, CCA, DR, ...) :

### Responsable scientifique (si nécessaire)

Nom et Prénom :  
Fonction : (PU-PH, PH, CCA, DR, ...) :

Hôpital / Laboratoire de l'investigateur coordonnateur :

Service / équipe :  
Chef de service / Chef d'équipe :  
Adresse postale :

CP Ville :

Téléphone : Fax : E-mail :

Liste des centres ou équipes de recherche participants et nom de l'investigateur principal pour chaque centre :

Nom de l'investigateur	Service	Hôpital	Ville

**Résumé du projet en français**

**Ce texte est destiné à être publié dans « Sclérodermie magazine » si le candidat est retenu.  
Il doit donc s'agir d'un article de vulgarisation accessible à toutes et à tous  
(ne pas dépasser 250 mots)**

**Résumé du projet en anglais  
(ne pas dépasser 500 mots)**

### III : Le projet scientifique

Il devra décrire en anglais les aspects scientifiques et pratiques : état de l'art => hypothèse => objectifs => critères d'évaluation, de jugement, méthodes d'investigations => statistique ; choix de la population, taille de l'effectif, modalités de recrutement des patients, éléments de calendrier du projet, retombées possibles.

*Insérer ici le projet scientifique, 12 pages maximum sans la bibliographie, annexes possibles soumises dans un document distinct*

## IV : Les éléments de faisabilité

**Les projets pour lesquels ces informations ne seront pas correctement renseignées, ne seront pas considérés comme prioritaires au titre de cet appel à projets**

**Le porteur du projet** est- il un clinicien qui peut inclure des patients dans la pathologie à l'étude, via une consultation ou une hospitalisation dans son service ?

oui  non

Si non, commentaires éventuels :

**Le porteur du projet** est- il un chercheur qui a accès à du biomatériau nécessaire pour ce projet :

oui  non

Si non, commentaires éventuels :

Références passées concernant ce matériel ou collaboration avec des cliniciens pour l'obtenir ?  
Justifier :

Si non, commentaires éventuels :

### Centre coordonnateur :

Indiquer les projets de recherche clinique ou fondamentale institutionnelle en cours (PHRC, appels à projets de l'AP-HP, INSERM, ANR...) **coordonnés par l'équipe du demandeur** en spécifiant si l'état d'avancement des projets est conforme aux prévisions initiales :

Titre du projet (en toutes lettres)	Appel à projets (précisez le code et l'année)	Date de début (mm/aa)	Nom du Promoteur ou du gestionnaire	Etat d'avancement : <b>conforme</b> aux prévisions initiales (C), <b>retard</b> au démarrage (RD), retard dans le rythme d'inclusions (RR) abandon (A), autres	Commentaires
				<input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> RD <input type="checkbox"/> RR <input type="checkbox"/> A	
				<input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> RD <input type="checkbox"/> RR <input type="checkbox"/> A	
				<input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> RD <input type="checkbox"/> RR <input type="checkbox"/> A	



## V : Le plan de financement

**Ce chapitre doit présenter une évaluation des frais liés à la recherche et les modalités de leur financement avec un descriptif détaillé et argumenté de l'utilisation prévisionnelle des fonds demandés à l'ASF.**

Le montant du financement est de 25.000 € maximum.

Préalablement au versement des fonds attribués :

- ✓ Un protocole de recherche sera signé avec le chercheur, ce protocole indiquera notamment les dates de début et de fin de la recherche
- ✓ Une convention sera signée avec l'organisme gestionnaire des fonds (association, université, INSERM, etc.)

Sauf accord de l'ASF, ce financement ne permet pas l'achat d'équipement spécifique pour cette recherche.

Ce financement ne permet pas l'achat de fournitures de bureau ou informatique, etc.

Les frais de traduction, publication, participation à un congrès ou de conservation d'échantillons biologiques pourront être acceptés s'ils sont justifiés précisément dans le cadre du projet.

Les frais de promotion et d'assurance sont acceptables pour les études cliniques si leur montant est cohérent avec l'étude proposée.

En ce qui concerne les frais de gestion administrative, l'ASF ne finance pas ces frais de gestion. A titre exceptionnel, ces frais pourront être financés à hauteur maximale de 5 % du montant total demandé.

L'intégralité de ces frais doit être présentée dans le plan de financement.

A l'issue de la période de recherche ou au moment de la publication liée à cette recherche, le bénéficiaire du financement s'engage à adresser à l'ASF tous les justificatifs financiers de ses dépenses et à reverser l'éventuel trop perçu.

Montant global du budget : €

Montant du budget demandé à l'ASF : €

- Ce projet a-t-il été précédemment financé par des protocoles ASF ?

non  oui, préciser lequel

- Ce projet a-t-il été précédemment financé par des appels à projets institutionnels ?

non  oui, préciser lequel

- Ce projet bénéficie-t-il de cofinancements ?

non  oui, préciser le(s) montant(s) en euros et fournir les accords : €

- Ce projet fait-il l'objet d'une demande de cofinancements ?

non  oui, préciser le(s) montant(s) en euros et fournir les accords : €

Organisme :                      Date de réponse attendue

**Un projet de financement global du projet et faisant apparaitre toutes les dépenses poste par poste sera présenté ci-après**



Participation antérieure à des recherches financées par l'ASF :  
(Mentionner si ces recherches sont achevées ou en cours)

Fait à :

Le :

Signature de l'investigateur coordonnateur

Le :

Signature du chef de service ou du chef d'équipe